



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRETE

Nommant la présidente de jury du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et de la validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
Académies de Paris-Créteil-Versailles
Session 2025

La rectrice de la région académique Ile-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;
Le recteur de l'académie de Créteil ;
Le recteur de l'académie de Versailles ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.335-5, D.222-4 à 222-10-1 et D.612-32-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.451-41 et D.451-41-1 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2020 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Arrêtent :

ARTICLE 1^e : Est nommée pour la session 2025, présidente du jury du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et de la validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, Madame RURKA Anna, maîtresse de conférences.

ARTICLE 2 : La directrice du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 29 octobre 2025

La rectrice de la région
académique Ile-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des Universités de
Paris et d'Ile-de-France

Julie BENETTI

Le recteur de l'académie
de Crétel,

Jean-François CHANET

Le recteur de l'académie
de Versailles,

Etienne CHAMPION